

Compte-rendu de séance
Conseil communautaire du 7 février 2020
Salle polyvalente
77560 AUGERS-EN-BRIE

Vendredi 7 février deux mille vingt à vingt heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle de Augers-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 29/01/2020
Date d'affichage : 29/01/2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 49

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 58
Séance : n°1

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers en Brie), MICHEL LEROT (Barthouly-Villégagnon), Monique GEORGE (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique NEYRINCK (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Jean-Pierre NUYTENS (Chalautre-la-Petite), Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest), Annick LANTENOIS (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR, Dominique VERDENET, Evelyne D'HAINAUT (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Fretoy), Patrice CAFFIN (Jouy-le-Châtel), Guy-Jacques PAGET (Léchelle), James DANÉ (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Nicolas FENART (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVERAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Jérôme BENECH, Josiane MARTIN, Dominique GAUFILLIER, Marie-Pierre CANAPI, Virginie SPARACINO, Éric JEUNEMAITRE, Chérifa BAALI-CHERIF, Hervé PATRON, Maria-Isabel GONCALVES, Bruno POLLET, Laurent DEMAISON, Delphine PRADOUX (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup de Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER, Cécile CHARPENTIER (Sourdun), Tony PITA, Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Martial DORBAIS (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Philippe FORTIN, Martine CIOTTI, Francis PICCOLO (Longueville), Jean-Pierre ROCIPON (Melz-sur-Seine), Claude BONICI (Poigny), Ghislain BRAY, Chantal BAIOCCHI, Isabelle ANDRE (Provins), Josèphe LINA (Sainte-Colombe).

Pouvoirs de : Fabien PERNEL (Boisdon) à Alain BOULLLOT (Beton-Bazoches), Patricia SOBCZAK (Jouy-le-Châtel) à Patrice CAFFIN (Jouy-le-Châtel), Virginie BACQUET (Provins) à Virginie SPARACINO (Provins), Christian JACOB (Provins) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Josiane MARTIN (Provins), Patricia CHEVET (Provins) à Maria-Isabel GONCALVES (Provins), Laurence GARNIER (Rupéreau) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Patrick MARTINAND (Saint-Brice) à Martial DORBAIS (Voulton), Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe).

Secrétaire de séance : Pierre VOISEMBERT.

Le quorum est atteint, plus de la moitié des conseillers communautaires sont présents. La séance est déclarée ouverte.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019 a été adressé aux conseillers communautaires le 29 janvier 2020, par voie postale, avec les convocations pour la présente séance.

Aucune observation n'est parvenue à ce jour. Aucune observation n'est faite en séance. Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Budget principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019

L'instruction comptable M 14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	17 158 042,43	17 786 922,02	628 879,59
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		1 084 413,90	1 084 413,90
	Résultats à affecter	17 158 042,43	18 871 335,92	1 713 293,49
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	4 060 082,68	4 021 261,27	-38 821,41
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	731 143,75		-731 143,75
	Solde global d'exécution	4 791 226,43	4 021 261,27	-769 965,16
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement			
	Investissement	667 269,25	1 242 992,77	575 723,52
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	5 458 495,68	5 264 254,04	-194 241,64
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR en Invst)		22 616 538,11	24 135 589,96	1 519 051,85
Reprise anticipée 2019	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			194 241,64
	Report en fonctionnement en Recettes			1 519 051,85

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2020.

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	1 713 293,49
Solde d'exécution de la section d'investissement 2019	-769 965,16
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2019	575 723,52
Besoin de financement de la section d'investissement	-194 241,64
Couverture du besoin de financement 2019 (compte 1068)	194 241,64
Solde du résultat de fonctionnement	1 519 051,85

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette reprise anticipée des résultats 2019.

oOo

Budget principal – Vote du budget primitif 2020
--

La section de fonctionnement 2019 s'élève à **18 931 704.65 €** tout compris : les prévisions réelles, les opérations d'ordre et la reprise des résultats de 2019.

Selon le même principe, la section d'investissement s'élève quant à elle à **5 663 276.33 €**.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	16 750 242,73		Recettes réelles	17 162 652,80
	Opérations d'ordre	980 000,00		Opérations d'ordre	250 000,00
023	Autofinancement	1 201 461,92			
			002	Résultat 2019	1 519 051,85
		18 931 704,65			18 931 704,65
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	2 799 281,50		Recettes Réelles	1 144 580,00
	Opérations d'ordre	342 056,26		Opérations d'ordre	980 000,00
			021	Autofinancement	1 201 461,92
	Dépenses d'équilibre	1 084 704,16	1641	Emprunt d'équilibre	900 000,00
001	Résultat 2019	769 965,16	1068	Affectation de résultat 2019	194 241,64
	Restes à réaliser	667 269,25		Restes à réaliser	1 242 992,77
		5 663 276,33			5 663 276,33

Dépenses de Fonctionnement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 Prévisionnel	BP 2020
Opérations réelles	16 288 029	16 602 284	15 764 096	15 961 748	15 977 099	16 750 243
Finances	12 771 764	11 817 960	11 865 415	11 644 674	11 892 176	11 998 384
Culture	300 499	56 363	65 485	91 449	52 768	76 000
Centre Aquatique	115 750	122 754	95 560	98 558	99 058	110 000
Transport	456 705	432 727	437 335	483 777	504 903	572 300
Portage de repas	49 245	203 592	212 711	221 874	178 694	207 200
ALSH	202 066	131 319	127 190	123 754	125 462	131 390
RAM	10 310	11 666	9 850	11 703	12 861	13 435
Développement Economique et travaux	313 045	309 069	385 270	424 046	368 277	543 450
Développement durable		226 180	226 808	234 821	94 688	50 600
GEMAPI				82 551	72 291	122 000
Ressources Humaines	1 715 333	1 952 810	2 070 701	2 178 390	2 243 998	2 404 590
Ecole de Musique		16 158	3 573	5 537	16 835	15 680
Administration Générale	166 490	204 575	112 116	130 668	100 850	113 530
Numerique	32 382	32 759	34 287	34 294	34 776	35 000
Formation des Elus	1 222	172	926	-242	1 002	5 500
Affaires juridiques	103 768	38 157	20 141	26 524	17 275	33 100
Tourisme	49 451	46 023	96 728	169 370	148 493	204 300
Urbanisme					12 693	15 000
Santé - Télémédecine					41 946	98 784
SOUS TOTAL	16 288 029	16 602 284	15 764 096	15 961 748	16 019 045	16 750 243
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 885 922	734 492	704 732	917 029	1 138 998	2 181 461,92
TOTAL	20 173 951	16 336 776	16 468 828	16 878 777	17 158 042,43	18 931 705

Recettes de Fonctionnement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 Prévisionnel	BP 2020
Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	2 586 645	2 638 286	1 071 146	1 673 696	1 084 414	1 519 052
Intégration Syndicat Gendarmerie				136 915		
Opérations réelles	19 639 626	16 886 678	17 980 877	16 936 701	17 444 866	17 162 653
Finances	18 464 745	15 661 580	16 419 621	15 282 321	15 697 938	15 433 230
Culture						
Centre Aquatique						
Transport	149 632	124 500	140 530	143 579	144 474	182 974
Portage de repas	50 571	201 219	194 062	221 770	204 838	213 750
ALSH	469 854	172 918	325 929	319 072	351 433	326 440
RAM	76 542	95 191	91 009	87 943	99 459	93 000
Développement Economique et travaux	359 101	336 947	391 079	418 463	413 000	415 900
Développement durable					40 565	
Ressources Humaines	44 877	163 125	226 024	233 363	236 238	203 660
Ecole de Musique		81 973	137 869	142 088	146 997	140 980
Administration Générale	731	45 774	6 806	680	1 030	700
Numerique						
Formation des Elus						
Affaires juridiques	1 000	500		1 639		
Tourisme	22 572	2 950	47 948	85 783	108 894	118 000
Urbanisme						
Santé - Télémédecine						34 079
SOUS TOTAL	22 226 171	19 524 964	19 052 023	18 747 312	18 529 280	18 681 705
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	586 065	203 485	243 084	245 750	342 056	250 000
TOTAL	22 812 236	19 728 449	19 295 107	18 993 062	18 871 336,32	18 931 705
Rit Fet:		2 114 286		2 114 286	1 713 293	1 201 462

Dépenses d'investissement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 Prévisionnel	BP 2020
Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté	271 684	2 381 460	1 111 174	731 144	731 144	769 966,16
Opérations réelles	1 682 797	3 649 052	2 682 788	2 935 824	3 718 026	2 799 282
Travaux	1 022 305	1 786 846	1 143 866	804 109	2 203 321	501 815
Travaux Poigny			89 938	232 214	23 143	
Pôle Gare	161 535	447 679	530 087	386 987	1 359 997	50 000
Maison de Santé Villiers Saint Georges	1 388	160 342	7 264			
City Stades et Skate Park		257 315	19 586	50 046		
ALSH	8 218	24 295	13 456	17 867	1 751	140 000
Fonds de concours Saint Loup de Naud			11 329			
Chemin de fer touristique			42 405	96 751		
Maison de Santé de Chenoise	177 861	459 702	26 777	912		
MSU		338 743	141			
ZAC du Provenois	660 000	490 000				
Gendarmerie VSG	11 340	26 460	4 486	1 776		
Travaux divers (Route de Bray)		8 579	7 590	1 056	62 500	
Bâtiment Sourdun	3 350					
Maison de santé Sourdun				35 456	621 779	
Dispensaire VSG				4 240		3 500
Carrelins						
Auberge de Chenoise						
Zone de la Noëlle				84 106		
3 Parkings 2020 / 2021					296 315	
Travaux Bâtiments 2020					12 000	
Numerique, sites isolés à partir de 2020		1 208 236	1 032 486	777 000	126 170	100 000
Centre Aquatique	546 075	473 403	485 958	485 958	485 958	644 000
Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable				31 944		86 787
Travaux de sectionnement des capteurs						
Fnche de Longueville				2 700	87 474	200 000
Terrain Montceaux Les Provins - aire de co voiturage				40 000		
Mise en accessibilité arrêts de bus						
Ecole de musique		62 159	9 306	33 134	6 499	4 000
Administration Générale / logiciel	14 219	10 628	5 134	15 281	728	5 500
RAM	198		2 398	954	168	
Tourisme, randonnée et scénographie VSG		7 780	3 640	2 500	2 000	191 500
Télémédecine						115 680
Finances	680 193	709 566	688 493	742 244	805 709	950 000
Remboursement du capital	661 339	666 246	673 967	729 552	792 199	930 000
Cautions				3 265	4 083	10 000
Avance Budget Lotissement	18 854	43 320	14 526	9 427	9 427	10 000
Dépense d'équilibre						1 178 756
Restes à réaliser						657 269,24
SOUS TOTAL	2 534 574	4 258 618	5 752 741	4 046 998	4 449 170	5 413 276
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	586 065	203 485	357 511	249 902	342 056	250 000
TOTAL	3 120 639	4 462 103	6 110 251	4 296 900	4 791 226,43	5 663 276

Recettes d'investissement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 Prévisionnel	BP 2020
Chapitre 001, Excédent d'investissement reporté		1 183 893				
Chapitre 1068, Couverture du déficit	358 044		2 320 627	1 162 883	1 029 872	194 242
Intégration Syndicat Gendarmerie				233 656		
Opérations réelles	60 266	162 568	1 869 391	1 268 337	462 392	1 144 580
Travaux	59 185	46 288	997 060	256 900	207 143	236 184
Travaux Poigny			29 979	60 516	26 016	
Pôle Gare		46 288	417 082	79 865		16 667
Maison de Santé Villiers Saint Georges				58 758		
City Stades et Skate Park			85 446	6 531		
ALSH				5 000		46 667
Chemin de fer touristique				46 230		
Maison de Santé de Chenoise			349 244			
MSU			115 308			
ZAC du Provenois						
Beton	19 185					
Bâtiment Sourdun	40 000					
Maison de santé Sourdun					166 088	
Zone de la Noëlle					15 040	
3 Parkings 2020 / 2021						172 850
Travaux Bâtiments 2020						
Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable				15 872		
Travaux de sectionnement des capteurs						
Fnche de Longueville					37 500	116 333
Terrain Montceaux Les Provins - aire de co voiturage					16 000	
Mise en accessibilité arrêts de bus						
Ecole de musique			20 719		11 281	
RAM						
Tourisme, randonnée et scénographie VSG, Bungalow						97 333
Télémédecine						68 730
Finances	1 082	116 270	141 612	283 459	177 291	100 000
Pour mémoire Cessions					80 000	516 000
Cautions				2 106	3 177	10 000
Emplois d'équilibre			700 000	700 000	1 400 000	900 000
Restes à réaliser						1 242 953
SOUS TOTAL	418 310	1 346 151	4 179 918	2 644 576	2 882 264	3 481 814
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 885 922	734 492	819 159	921 181	1 138 998	2 181 462
TOTAL	4 304 232	2 080 643	4 999 077	3 666 766,60	4 021 261,27	5 663 276

Un vote par chapitres :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 Prévisionnel	BP 2020
Opérations réelles	16 288 029	15 602 284	15 764 116	15 961 748	16 019 045	16 750 243
Chapitre 011, Charges de gestion courante	1 444 590	1 560 751	1 527 717	1 643 605	1 613 016	1 950 999
Chapitre 012, Charges de personnel	1 639 455	1 885 916	1 998 015	2 090 084	2 166 160	2 322 100
Chapitre 014, Atténuation de produits	5 432 948	5 432 950	5 377 853	5 286 895	5 286 895	5 329 895
Chapitre 022, Dépenses imprévues						
Chapitre 65, Autres charges de gestion courante	6 338 496	6 457 274	6 606 871	6 734 975	6 763 315	6 954 679
Chapitre 66, Charges financières	270 233	241 242	216 534	205 920	183 091	182 000
Chapitre 67 68, Charges exceptionnelles	1 162 308	24 150	37 126	269	6 569	10 570
022 Dépenses imprévues						
SOUS TOTAL	16 288 029	15 602 284	15 764 116	15 961 748	16 019 045	16 750 243
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 885 922	734 492	704 732	917 029	1 138 998	2 181 462
TOTAL	20 173 951	16 336 775,80	16 468 848	16 878 777	17 158 042	18 931 705

Dépenses d'investissement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 Prévisionnel	BP 2020
Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté	271 584		2 381 460	1 111 174	731 144	769 965
Opérations réelles	2 262 990	4 258 618	3 371 281	2 935 824	3 718 026	2 799 282
Chapitre 020, Dépenses imprévues						
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves						
Chapitre 13, Subventions d'investissement						
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	661 339	666 246	673 967	732 817	796 282	940 000
Chapitre 20, Immobilisations incorporelles	42 791	15 026	5 698	40 066	87 788	255 500
Chapitre 204, Subvention d'équipement versées	564 929	1 684 139	1 619 711	1 265 458	614 128	848 287
Chapitre 21, Immobilisations corporelles	172 996	200 546	45 286	97 525	74 772	29 000
Chapitre 23, Immobilisations en cours	820 935	1 649 341	1 012 094	790 531	2 135 629	726 495
Chapitre 27, Autres immobilisations financières		43 320	14 526	9 427	9 427	
Restes à réaliser						667 269
Dépense d'équilibre						1 176 750
SOUS TOTAL	2 534 574	4 258 618	5 752 741	4 046 998	4 449 170	5 413 276
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	586 065	203 485	357 511	249 902	342 056	250 000
TOTAL	3 120 639	4 462 103	6 110 251	4 296 900	4 791 226	5 663 276

Recettes de Fonctionnement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 Prévisionnel	BP 2020
Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	2 586 545	2 638 286	1 071 146	1 673 696	1 084 414	1 519 052
Opérations réelles	19 639 627	16 886 678	17 980 897	16 936 701	17 444 866	17 162 653
Chapitre 012 013, Atténuation de charges	3 321	3 780	13 109	27 513	58 010	1 500
Chapitre 70, Produits des services, domaine	251 953	596 964	710 974	777 438	770 313	773 480
Chapitre 73, Impôts et taxes	13 119 331	13 363 114	13 461 397	13 546 938	13 858 111	13 683 654
Chapitre 74, Dotations, subventions et participations	2 987 381	2 414 537	2 393 220	2 245 469	2 346 318	2 354 489
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	438 027	328 661	395 371	333 970	331 837	349 530
Chapitre 76, Produits financiers						
Chapitre 77, Produits exceptionnels	2 839 613	79 623	6 827	5 374	80 278	
Chapitre 78, Reprise sur provision		100 000	1 000 000			
SOUS TOTAL	22 226 172	19 524 964	19 052 043	18 610 398	18 529 280	18 681 705
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	586 065	203 485	243 084	245 750	342 056	250 000
TOTAL	22 812 237	19 728 449	19 295 127	18 856 148	18 871 336	18 931 705

Recettes d'investissement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 Prévisionnel	BP 2020
Chapitre 001, Excédent reporté		1 183 593				
Chapitre 1068, Couverture du déficit	358 044		2 320 527	1 386 239	1 029 872	194 242
Opérations réelles	60 266	162 558	1 859 391	1 024 681	1 852 392	2 044 580
024 vente de patrimoine						516 000
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves	542	90 413	129 108	49 803	177 291	100 000
Chapitre 13, Subventions d'investissement	59 185	46 288	1 017 779	272 772	271 924	518 580
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	540	7 003	712 504	702 106	1 403 177	910 000
Chapitre 204, Subvention d'équipement versées		18 854				
Chapitre 21, Immobilisations corporelles						
Chapitre 23, Immobilisations en cours						
Reste à réaliser						1 242 993
SOUS TOTAL	418 310	1 346 151	4 179 918	2 410 920	2 882 264	3 481 814
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 885 922	734 492	819 159	921 181	1 138 998	2 181 462
TOTAL	4 304 232	2 080 643	4 999 077	3 332 101	4 021 261	5 663 276

LES INVESTISSEMENTS 2020

	Montant total TTC	Dépenses TTC 2020	Recettes 2020	Reste à la charge de la CCDF pour 2020	Observations
APCP		583 102	287 184	293 918	
Friche de Longueville, 2ème étude	402 902	200 000	116 333	83 667	2019 / 2020 40% CID 50% du reste à charge par Longueville
SDAEP, Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	173 573	86 786.50		86 786.50	Refacturation à la CC du Provinois du restant à charge par le S2E (c'est le S2E qui touchera les subventions). 50% 2019 / 50% 2020
Parking relais à Villiers Saint Georges	140 000	70 000	40 833	29 167	2020 / 2021 40% CID 30% DETR
Parking relais à Maison Rouge	230 000	115 000	67 083	47 917	2020 / 2021 40% CID 30% DETR
Parking gare de Sainte Colombe	222 630	111 315	64 934	46 381	2020 / 2021 40% CID 30% DETR
MOBILITE - TRANSPORT		50 000	16 667	33 333	
Etudes extension du parking du Pôle Gare avenue Jean Jaurès		50 000	16 667	33 333	40% CID
SPORT - CENTRE AQUATIQUE		644 000		644 000	
BEA Centre Aquatique		500 000		500 000	
Bâche du bassin extérieur Centre aquatique		42 000		42 000	
Parking Centre aquatique		102 000		102 000	
ENFANCE		140 000	46 667	93 333	
Rénovation bâtiment ALSH des Hauts de Provins		140 000	46 667	93 333	40% CID
SANTE		119 180	68 730	50 450	
Télé médecine		115 680	68 730	46 950	70% Région
Création d'une cloison salle d'attente Maison de Santé Villiers Saint Georges		3 500		3 500	
NUMERIQUE		100 000		100 000	
Sites isolés		100 000		100 000	
TOURISME		191 500	97 333	94 167	
Bungalow devant le pressoir de Beton Bazoches		25 000	8 333	16 667	40% CID
Mise en accessibilité Maison du visiteur		15 000	5 000	10 000	40% CID
Création de locaux à l'OT pour accueillir 2 classes patrimoine		144 000	84 000	60 000	40% CID 30% DETR
Gîtes et chambres d'hôtes		7 500		7 500	Subvention de 2 500€ pour un gîte et 500€ pour un chambre
AUTRES DEPENSES		21 500	0	21 500	
Remplacement des portes d'entrée du cinéma		12 000		12 000	
Mise à jour du logiciel Urbanisme et cadastre		5 500		5 500	
Instruments de musique		4 000		4 000	
TOTAL		1 849 282	518 580	1 330 701	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020.

Subventions 2020 et autorisation au Président pour signer les conventions avec les associations

Comme chaque année, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribuera aux associations, au titre de l'exercice budgétaire 2020.

La commission sport et culture s'est réunie le 10 janvier dernier pour étudier les demandes reçues.

Au titre de l'exercice budgétaire 2020, les propositions sont les suivantes :

1) Associations culturelles :

- **Les Champs de la Terre : Proposition : 7 500 €**
- **Commune Libre de la Ville-Haute : Proposition : 12 000 €**
- **Cinéma « Le Remy » : Subvention annuelle : 10 000 €**
- **AJECTA : Proposition : 2 000 €**
- **Inventio : Proposition : 3 000 €**
- **Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois : Proposition : 11 000 €.**

2) Associations de natation :

Le conseil communautaire doit également se prononcer sur les subventions attribuées aux 3 associations de natation :

- **PROVINS NATATION : Proposition : 67 850 €**
- **ASSUPRO : Proposition : 18 300 €**
- **AQUACYCLOPEDUS : Proposition : 14 908 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions présentées ci-dessus.

oOo

Budget annexe du S.P.A.N.C – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019

L'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	43 442,62	37,00	-43 405,62
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		93 613,67	93 613,67
	Résultats à affecter	43 442,62	93 650,67	50 208,05
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	24 014,55	178 383,97	154 369,42
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		105 728,45	105 728,45
	Solde global d'exécution	24 014,55	284 112,42	260 097,87
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement			
	Investissement	7 015,00		-7 015,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	31 029,55	284 112,42	253 082,87
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR en Invst)		74 472,17	377 763,09	303 290,92
Reprise anticipée 2019	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			50 208,05

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2020.

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	50 208,05
Solde d'exécution de la section d'investissement 2019	260 097,87
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2019	-7 015,00
Excédent de financement de la section d'investissement	253 082,87
Couverture du besoin de financement 2019 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	50 208,05

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette reprise anticipée des résultats 2019.

Budget annexe du S.P.A.N.C – Vote du budget primitif 2020

Le budget annexe du S.P.A.N.C décrit les opérations de contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs et la réhabilitation des installations en A.N.C.

La section de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 51 208.05 €, et correspondant :

- 50 208.05 € de résultat 2019 repris
- 1 000 € de provision pour majoration des pénalités pour refus de contrôle ou d'accès prévues par le règlement du SPANC (*délibération du 13 octobre 2017*)
- 45 000 € de refacturation de frais de personnel
- 4 000 € d'admission en non-valeur et provision d'annulations de titres à annuler éventuellement dans l'année
- 2 000 € de provision d'annulation de titres et régularisation

oOo

La section d'**INVESTISSEMENT** décrit les tranches en cours pour 455 605.92 €.

L'exercice 2020 devra prendre en compte en dépenses, **la poursuite de la campagne des contrôles obligatoires**, et en recettes les subventions restant à percevoir et la participation des propriétaires concernés.

Les dépenses :

- Les contrôles de bon fonctionnement (coût individuel de 100€) prévus en 2020 sont les suivants :
 - 500 contrôles périodiques,
 - 150 contrôles de vente
 - 40 contrôles de conception / réalisationSoit un budget 69 000 €
- des provisions de 20 000 € par tranche pour d'éventuels reliquats à constater
- 20 000 € de provision d'annulation de titres

Les recettes :

- La participation des propriétaires prévue à hauteur de 115 300 € pour les facturations aux tarifs suivants :
 - 170 € le contrôle périodique,
 - 170 € le contrôle de vente
 - 120 € le contrôle de conception / réalisation
- Des provisions de 20 000 € par tranche de travaux pour d'éventuels reliquats à constater (comme en dépenses)

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	Admission en non valeur	4 000,00		
	Provisions Annulation de titres	1 000,00		
	Provisions régularisation	1 000,00	Provisions majoration des pénalités	1 000,00
	Refacturation de personnel	45 000,00		
023	Autofinancement	208,05		
			002 Résultat 2019	50 208,05
		51 208,05		51 208,05
INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	Contrôles périodiques de bon fonctionnement (existants et neufs)	69 000,00	Facturation des contrôles	115 300,00
	Solde de la Tranche 1	20 000,00	Solde de la Tranche 1	20 000,00
	Solde de la Tranche 2	20 000,00	Solde de la Tranche 2	20 000,00
	Solde de la tranche 5	20 000,00	Solde de la tranche 5	20 000,00
	Solde de la tranche 6	20 000,00	Solde de la tranche 6	20 000,00
	Annulation de titres / années antérieures	20 000,00		
	Dépense d'équilibre	279 590,92	021 Autofinancement	208,05
	Restes à réaliser	7 015,00	Restes à réaliser	0,00
			Résultat 2019	260 097,87
		455 605,92		455 605,92

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce budget primitif 2020.

oOo

Budget annexe du lotissement – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019 (établis par l'ordonnateur),

- ✓ Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	2 050 878,53	2 050 878,53	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		36 243,59	36 243,59
	Résultats à affecter	2 050 878,53	2 087 122,12	36 243,59
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	2 057 128,83	2 057 128,83	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>			0,00
	Solde global d'exécution	2 057 128,83	2 057 128,83	0,00
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	2 057 128,83	2 057 128,83	0,00
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR en Invst)		4 108 007,36	4 144 250,95	36 243,59
Reprise anticipée 2019	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			
	Report en fonctionnement en Recettes			36 243,59

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2020.

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	36 243,59
Solde d'exécution de la section d'investissement 2019	0,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2019	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2019 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	36 243,59

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette reprise anticipée des résultats 2019.

Budget annexe du lotissement – Vote du budget primitif 2020

Ce budget annexe se tient en comptabilité M14, gestion de stock, et sert à décrire les travaux d'aménagement des zones de Poigny et Longueville et les frais financiers des prêts mis en place pour supporter ces aménagements.

Toutes les dépenses de ce budget sont supportées en fonctionnement, et des écritures d'ordre permettent, en fin d'année, de basculer ces dépenses dans des comptes de stocks, jusqu'à leur vente.

On y retrouve en 2020 :

- le remboursement des prêts :
 - 1 300 € de frais financiers
 - 8 200 € de remboursement en capital.

Les dépenses sont couvertes par une avance du budget principal qui est rendue au moment des ventes de terrains.

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
Dépenses Réelles						
66111	chapitre 06	intérêts	1 300,00			
605	chapitre 011	Travaux d'aménagement des lots				
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre			
608	chapitre 043	Opérations d'ordre / intérêts	1 300,00	796	chapitre 043 Opérations d'ordre / intérêts	1 300,00
71335	chapitre 042	Annulation du stock initial en début d'année	2 049 290,22	71335	chapitre 042 Constatation du stock en fin d'année	2 050 590,22
					Résultat 2019	36 243,59
			2 051 890,22			2 088 133,81
INVESTISSEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
Dépenses Réelles						
1641	chapitre 16	remboursement dette	8 200,00			
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre			
335....	chapitre 040	Constatation du stock en fin d'année :	2 050 590,22	335...	chapitre 040 Annulation du stock initial en début d'année	2 049 290,22
		3351 travaux en cours terrain	1 029 654,95		3351 travaux en cours terrain	1 029 654,95
		3354 travaux en cours études prestations de services	27 615,75		3354 travaux en cours études prestations de services	27 615,75
		3355 travaux en cours travaux	975 084,18		3355 travaux en cours travaux	975 084,18
		33581 travaux en cours frais accessoires	5 710,29		33581 travaux en cours frais accessoires	5 710,29
		33586 travaux en cours frais financiers	12 525,05		33586 travaux en cours frais financiers	11 225,05
				16784	chapitre 16 Avance du Budget Principal	9 500,00
			2 058 790,22			2 058 790,22

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce budget primitif 2020.

oOo

Budget annexe du centre aquatique – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée,

sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	597 180,72	597 180,72	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		0,00	0,00
	Résultats à affecter	597 180,72	597 180,72	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	503 712,92	485 957,92	-17 755,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		35 510,00	35 510,00
	Solde global d'exécution	503 712,92	521 467,92	17 755,00
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement			
	Investissement	17 755,00	0,00	-17 755,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	521 467,92	521 467,92	0,00
Résultats cumulés 2019 <i>(y compris RAR en Invt)</i>		1 118 648,64	1 118 648,64	0,00
Reprise anticipée 2019	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2020.

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2019	17 755,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2019	-17 755,00
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement 2019 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	0,00

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette reprise anticipée des résultats 2019.

Budget annexe du centre aquatique – Vote du budget primitif 2020

Ce budget constate le résultat de 2019.

La section en FONCTIONNEMENT de l'exercice budgétaire 2020 s'équilibre en Dépenses et Recettes à hauteur de 633 600 €.

- 20 000 € de frais de gestion du loyer versé à AUXIFIP (L3 du BEA)
- 48 500 € de provision pour l'entretien
- 15 000 € d'assurances
- 30 000 € de taxes foncières
- 390 000 € de subvention DSP à COM SPORTS et 100 000 € pour les créneaux scolaires
- 25 000 € de provision d'honoraires
- 5 100 € de provisions de régularisation sur année antérieure et TVA

Ces dépenses sont couvertes par une redevance d'exploitation de 4 900€ versée par COM SPORTS ; le solde provient d'une subvention d'équilibre du budget principal de la Communauté de Communes pour 628 600 €.

La section INVESTISSEMENT, est équilibrée à hauteur de 661 755 €.

- Le loyer à verser à A.U.X.I.F.I.P. pour 500 000 €
- la constatation du résultat 2019 et les restes à réaliser
- 42 000 € pour le remplacement de la bâche du bassin extérieur

- 102 000 € pour des travaux d'amélioration du parking

L'équilibre se fait également par une subvention d'équilibre du budget principal.

Par courrier adressé au président, M. FREREBEAU, a fait part de son intention d'acquérir un terrain de 714m² - parcelles cadastrées D n°1296 et n° 1297 (terrain H), situé rue de Sancy à Villiers-Saint-Georges.

Il a accepté les conditions suivantes :

- un coût de 7 000 €
- frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Ce terrain est enclavé et non desservi par les réseaux, M. Frèrebeau, propriétaire d'une parcelle mitoyenne souhaite par cette acquisition agrandir son jardin.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise cette vente.

oOo

Vote d'une participation exceptionnelle en faveur de la Mission Locale du Provinois

Par courrier adressé au président en date du 13 décembre 2019, M. Demaison, président de la mission locale du provinois sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour soutenir le Forum de l'emploi et de la Formation.

Il s'agit de la quatrième édition de cet événement. Le Forum de l'Emploi et Formation 2017, porté par Domicile Services de Seine et Marne, a été une réussite. Ceux de 2018 et 2019, portés par la Mission Locale du Provinois, ont été également, dans la continuité des précédents, un succès.

La Communauté de communes participe activement à la construction de ce projet, mais les aides sollicitées par ailleurs par la mission locale (auprès des entreprises notamment) se font rares. La pérennisation de ce forum dont l'affluence s'est montée l'année dernière à environ mille participants est souhaitable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une participation de 1 500€.

oOo

Vote d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Commune Libre de la ville haute » pour l'organisation des 50 ans de la fête de la Moisson.

L'association organisera du 21 au 23 août 2020, la 50^{ème} édition de la Fête de la Moisson à Provins dont le thème sera « Le meilleur des 50 ans ».

Des animations sur le thème des fêtes de la moisson du début du XX^e siècle seront proposées.

Pour le cinquantenaire, des spectacles nouveaux intégreront le programme :

- Battage en nocturne le vendredi soir (mis en lumière et sonorisé)
- Concert rock Celtique le samedi soir
- Funambule Place du Châtel le dimanche
- Ferme aux 100 animaux (avec défilé)

L'association demande une subvention exceptionnelle de 15 000€ pour fêter ce cinquantenaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 5 000€.

oOo

Autorisation au Président pour signer la convention de partenariat avec ACT'ART dans le cadre de la mise en œuvre d'une résidence d'artistes sur le territoire.

La résidence artistique mise en place par ACT'ART, opérateur culturel du Département de Seine-et-Marne, en 2018-2019 ayant remporté un beau succès, il est proposé de prolonger par une nouvelle saison.

La Communauté de Communes du Provinois, ACT'ART et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, restent associés pour mettre en œuvre cette résidence artistique et culturelle sur le territoire du Provinois.

Le principe d'une résidence artistique est d'accueillir et d'héberger un artiste ou un collectif d'artistes pendant plusieurs mois et de mettre en place un programme d'interventions et d'actions participatives avec la population sous forme de rencontres, d'ateliers, de stages, de discussions...

Pour assurer la continuité du dispositif, la thématique sera conservée : « **Le travail de mémoire autour des carrières et des mines d'argile** ».

Si le premier volet s'inspirait de l'histoire passée de l'argile, Sarah Trouche propose de mettre en valeur l'argile et son devenir ; l'argile qui crée et innove dans la culture, les sciences, l'économie, autour de projets portés par les artistes.

Il s'agira comme précédemment de s'adresser aux communes rurales du Provinois, et non à sa ville-centre.

Après une première expérience très dense déroulée sur 4 mois, ce second volet s'étendra de novembre 2019 à juin 2020. Cette période permettra d'inscrire le projet dans une récurrence et sera plus adaptée aux rythmes scolaires des écoles primaires avec lesquelles s'établiront des actions sur l'année scolaire.

Les participants de la première saison seront mobilisés à nouveau : scolaires, personnes âgées, habitants. Fédérer le plus grand nombre sur plusieurs saisons pourrait générer une mise en réseau du territoire autour d'un propos culturel.

Les communes d'Augers-en-brie, Villiers saint Georges, Montceaux-les-Provins et Poigny ont marqué leur engagement aux côtés de la Communauté de Communes et joueront un rôle d'ancrage du dispositif sur le territoire.

Le comité de pilotage s'est réuni le lundi 14 novembre 2019 pour établir les contours de ce projet.

La Communauté de Communes du Provinois participera à ce projet à hauteur de 7 500 €, comme l'an passé. Pour formaliser ce partenariat avec ACT'ART, une convention doit être signée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention.

oOo

Vote de subventions en faveur de projets pédagogiques : école de Sainte-Colombe et école de Bannost-Villegagnon.

Demande de subvention de l'école de SAINTE-COLOMBE :

Le groupe scolaire de Sainte Colombe a déposé un dossier de demande de subvention pour sa participation à une classe de découverte à Ouistreham.

Ce séjour a eu lieu du 6 au 10 octobre 2019.

La classe de CM2 soit 24 élèves, a participé à ces activités.

Des visites culturelles (Mémorial de Caen, Musée du débarquement d'Arromanches, Pégasus Bridge à Bénouville et Musée du mur de l'Atlantique de Ouistreham) ainsi que l'écoute d'un rescapé du débarquement et la découverte du char à voile étaient au programme.

Le coût total de ces sorties s'est élevé à **9 196 €**.

- ✓ **Mémorial de Caen : 372 €**
- ✓ **Musée du Débarquement d'Arromanches : 96 €**
- ✓ **Pégasus Bridge à Bénouville : 108 €**
- ✓ **Musée du mur de l'Atlantique de Ouistreham : 72 €**
- ✓ Accueil des élèves : 3 456 €
- ✓ Char à voile : 624 €
- ✓ **Animateur à Ouistreham : 888 €**
- ✓ **Coût du transport : 3 580 €**

Il est proposé de prendre en compte le coût culturel de la sortie ainsi que les frais de transport, soit 5 116 €, et d'attribuer à l'école de Sainte Colombe, une subvention plafonnée de **1 000 €**.

$$1\ 536\ € \times 20\ \% = 307.20\ €$$

$$3\ 580\ € \times 20\ \% = 716.00\ €$$

	Dépenses	Recettes	Observations
Coopérative scolaire		5 992 €	Avant participation CC
Participation des familles		3 204 €	126 € par enfant
Transport	3 580 €		
Sorties culturelles	1 536 €		
Sorties sportives	624€		
Hébergement	3 456 €		
Coût total	9 196 €	9 196 €	

oOo

Demande de subvention de l'école de BANNOST-VILLEGAGNON :

L'école de Bannost-Villegagnon a déposé un dossier de demande de subvention pour l'organisation d'une classe de découverte sur le thème du cinéma du 20 au 24 avril 2020.

Les classes de CE1- CE2 et CMI-CM2, soit 36 élèves y participeront.

Le programme prévoit la réalisation d'affiche et de court-métrages, l'apprentissage de la mise en scène, une approche du récit, de l'expression écrite et verbale, de nouvelles lectures, la création de costumes et de décors ainsi que la découverte d'un milieu rural autre et des ressources naturelles locales adaptés selon l'âge des enfants.

Le coût total de ce séjour s'élève à 11 320,40 €.

- ✓ Séjour à la Maison de Courcelles : 5,834,50 €
- ✓ Adhésion annuelle Maison de Courcelles : 25,00 €
- ✓ **Forfait pour l'intervention de 3 animateurs Cinéma : 3.910,90€**
- ✓ **Coût du transport : 1.550,00 €**

Il est proposé de prendre en compte le forfait pour l'intervention de 3 animateurs Cinéma cumulé aux frais de transport soit 5.460,90€, et d'attribuer à l'école de Bannost-Villegagnon, après plafonnement, une subvention de **1.000 €** (au lieu de 1 092,18 €).

$$3\,910,90 \text{ €} \times 20 \% = \mathbf{782,18 \text{ €}}$$

$$1\,550,00 \text{ €} \times 20 \% = \mathbf{310,00 \text{ €}}$$

	Dépenses	Recettes	Observations
Subventions : SIAC, Commune de Bannost-Villegagnon, Communauté de communes du Provenois, association des parents		2 900,00 €	
Participation des familles		6 480,00 €	180€ par enfant Aide JEUNESSE AU PLEIN AIR versée directement aux familles selon quotient familial
Coopérative scolaire et partenaires locaux		1 940,40 €	
Transport	1 550,00 €		Procars
3 intervenants Cinéma	3 910,90 €		
Hébergement et cotisation annuelle Maison de Courcelles	5 859,50 €		
Coût total	11 320,40 €	11 320,40 €	

oOo

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1 000€ à chaque école.

Autorisation au Président pour signer la convention unique relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

Projet de convention joint en annexe.

Le Centre de Gestion assure des missions obligatoires confiées par la loi telles que l'organisation de concours, le fonctionnement des commissions paritaires, l'avancement de grade, la promotion interne, le conseil de discipline.....

Parallèlement, le Centre de Gestion propose des prestations facultatives (gratuites ou payantes) auxquelles les collectivités peuvent avoir recours au coup par coup. Ces missions peuvent porter sur l'accompagnement des collectivités dans l'application des règles statutaires (gestion du personnel, formation sur des thèmes spécifiques, hygiène, sécurité, prestations en personnel de remplacement...).

La Communauté de communes du Provinois a un intérêt d'adhérer à cette convention unique annuelle qui ouvre un droit d'accès permanent à toutes les réunions d'information sur inscription préalable ainsi qu'aux autres prestations sur simple bon de commande dès lors qu'elles sont payantes (mise à disposition de personnel, missions spécifiques). L'adhésion est valable un an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention.

oOo

Autorisation au Président pour signer la convention d'exploitation d'une ligne touristique entre la ville basse et la ville haute de Provins

Le projet de convention est joint en annexe.

La Communauté de communes du Provinois dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Promotion du tourisme » prend en charge le coût de la navette touristique qui est mise en place entre la ville basse et la ville haute de Provins durant la saison touristique.

Le coût annuel de cette navette est de 22 000€ TTC.

Pour que la Communauté de communes puisse régler ce montant à Procars, la Trésorerie de Provins demande à ce qu'une convention soit signée entre la Communauté de communes, l'Office du Tourisme et Procars.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention.

oOo

Autorisation au Président pour signer l'avenant à la convention de partenariat avec Initiative Melun Val de Seine

Le projet d'avenant est joint en annexe.

La Communauté de communes du Provinois a signé avec Initiative Melun Val de Seine une convention de partenariat de soutien à la création, à la reprise et au développement d'entreprises.

Au titre de cette convention, la Communauté de communes verse une contribution annuelle qui s'élève à 0,20€/habitant (7 200€) avec ré-abondement (règle : si au 30 septembre de chaque année les encours de prêts d'honneur sont deux fois supérieurs au montant des dotations, alors la différence vaut ré-abondement. Une variable imprévisible).
Dernier ré-abondement en 2016 pour 8 244€.

Face au succès de ce dispositif, Initiative souhaite se développer et proposer de nouvelles offres : prêt santé, prêt croissance et prêt agricole.

Pour pouvoir financer ce développement, Initiative propose une augmentation de la contribution annuelle

L'augmentation proposée se ferait sur 3 ans et aurait pour conséquence de supprimer le système de ré-abondement:

- ❖ 2020 : 0,25 €/habitant
- ❖ 2021 : 0.30€/habitant
- ❖ 2022 : 0.35€/habitant

Augmentation de 1 800€/an sur 3 ans soit une cotisation au bout des 3 ans de 12 600 € (au lieu des 7 200€ actuels) sans ré-abondement.

Un avenant à la convention doit être signé pour prendre en compte ces nouveaux montants de contribution.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer cet avenant.

oOo

Taxe de séjour : Modification de la facturation et des reversements.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de transfert de la compétence Tourisme à la Communauté de communes (loi NOTRE), la taxe de séjour collectée a été suivie en budget uniquement pour la part intercommunale. La part départementale a été suivie par le service de Finances Publiques.

Une fiche relative aux modalités de contrôle, de recouvrement et de comptabilisation de la taxe de séjour établie par la Direction départementale des Finances publiques en septembre 2018 a été transmise à la Communauté de communes courant décembre 2019. Ce document modifie la comptabilisation et le budget relatifs à la taxe de séjour à compter de 2020.

De ce fait, la totalité de la facturation due par l'hébergeur sera inscrite au budget de la Communauté de communes du Provinois (article 7362). Les reversements à l'Office de tourisme intercommunautaire (article 6388), au Département de Seine-et-Marne ainsi qu'à la Société du Grand Paris (article 7398) seront effectués trimestriellement, par la Communauté de communes du Provinois selon les encaissements auprès des hébergeurs.

Un avenant à la convention du 1^{er} janvier 2017 entre la Communauté de communes et Provins Tourisme mentionnant ces nouvelles dispositions devra être signé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président



Olivier LAVENKA